

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 20 décembre 2023 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Réjean Labrie
M. le conseiller Eric Pinard
M. le conseiller Daniel Proulx
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

Est absente Mme la conseillère Liette Lamarre

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h40 heures.

2023-12-335

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que déposé.

Monsieur le Maire présente sommairement le budget et le triennal d'immobilisation.

2023-12-336

3.0 ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit des recettes égales aux dépenses, au montant de 6 232 776 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Il est demandé le vote de la motion par monsieur le conseiller Léon Leclerc

Le vote se déroule comme suit :

Contre : Messieurs Léon Leclerc, Éric Pinard, Réjean Labrie et Gérald Ranger
Pour : Messieurs Daniel Proulx et Kevin Boyle

DE REJETER à la majorité,

l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 tel que présenté.

DE REVOIR le budget 2024 tenant compte des prérogatives des élus.

RECETTES	2024	2023
Taxes sur la valeur foncière	3,055,846 \$	2,849,632 \$
Taxes sur une autre base	1,965,220 \$	1,310,688 \$
Compensation tenant lieu de taxes	137,194 \$	1,983 \$
Services rendus aux organismes municipaux	92,120 \$	91,036 \$
Imposition de droits	465,386 \$	584,941 \$
Amendes et pénalisés	35,000 \$	20,000 \$
Autres revenus d'intérêts	127,120 \$	153,800 \$
Autres revenus	25,398 \$	14,925 \$
Transferts de droits	209,492 \$	82,965 \$
Transfert relatif à des ententes de partage de frais et autres transferts	120,000 \$	387,480 \$
TOTAL	6,232,776 \$	5,497,450 \$
DÉPENSES		
Administration générale	1,212,805 \$	933,149 \$
Sécurité publique	702,896 \$	660,368 \$
Incendie	273,085 \$	233,424 \$
Transport	899,873 \$	1,167,451 \$
Hygiène du milieu	1,166,027 \$	853,342 \$
Urbanisme	521,637 \$	505,895 \$
Loisirs et culture	402,204 \$	279,463 \$
Frais de financement et autres (immos)	1,588,687 \$	1,014,358 \$
Affectations	-534,437 \$	(150,000) \$
TOTAL	6,232,776 \$	5,497,450 \$

2023-12-337

4.0 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Léry prévoit un programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026, le tout réparti comme suit :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

QUE le programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026 soit accepté tel que présenté.

TRIENNAL DES IMMOBILISATION	2024	2025	2026
Type			
Sécurité publique	9,750.00 \$	164,000.00 \$	14,000.00 \$
Voirie	40,000.00 \$	370,600.00 \$	150,000.00 \$
Bâtiments, ameublements et équipements	204,100.00 \$	- \$	- \$
Assainissement des eaux	82,000.00 \$	26,600.00 \$	- \$
Parcs et espaces verts	- \$		
Véhicules	15,000.00 \$	65,000.00 \$	300,000.00 \$
TOTAL	350,850.00 \$	626,200.00 \$	464,000.00 \$

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2023-12-338

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 20h56.

ORIGINAL SIGNE

MAIRE

ORIGINAL SIGNE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**